

## FORMALITES DE FIN D'ANNEE POUR LES CLASSES DE SECONDE

### **ARRET DE L'OBLIGATION D'ASSIDUITE**

L'obligation d'assiduité pour les élèves est exigée jusqu'au SAMEDI 8 JUIN 2024 à 12H10.

### **VIE SCOLAIRE**

Les élèves devront récupérer leur dossier d'inscription personnalisé à l'issue de leur conseil de classe après de leur professeur principal. En cas d'avis défavorable au projet de poursuite d'études demandé, les familles s'opposant à la décision du conseil de classe devront impérativement prendre contact dès le lendemain du conseil de classe avec le secrétariat du lycée. Les casiers devront être vidés et les cadenas retirés au plus tard **le mardi 11 juin 2024**. Au delà de cette date les casiers seront vidés par nos soins et l'élève perdra la possibilité d'en louer un à la rentrée prochaine.

### **INSCRIPTION/ RESTITUTION DES MANUELS SCOLAIRES : MARDI 11 JUIN 2024**

Tous les élèves rendent leurs manuels scolaires à la MDL avant de procéder à leur inscription auprès des CPE en vie scolaire bât. E. **Seule la présence de l'élève est requise**. Pour tous les élèves souhaitant poursuivre leur scolarité au lycée VAN DONGEN en 1ère générale, ou technologique le dossier d'inscription complété et signé devra être rapporté **selon le calendrier suivant**.

**Attention : pour les 1<sup>ère</sup> technologiques (ST2S, STMG) il s'agit d'une pré-inscription qui ne pourra être validée qu'après l'affectation officielle de l'inspection académique qui sera communiquée aux lycées le mardi 26 juin 2024.**

Il faut donc attendre les résultats des commissions d'affectation avant tout départ en vacances.

Classes	Ramassage des manuels à la MDL 11/06/24	Inscription 11/06/24
2 <sup>nde</sup> 1	8h30	9h00
2 <sup>nde</sup> 2	9h00	9h30
2 <sup>nde</sup> 3	9h30	10h00
2 <sup>nde</sup> 4	10h00	10h30
2 <sup>nde</sup> 5	10h30	11h00
2 <sup>nde</sup> 6	11h00	11h30
2 <sup>nde</sup> 7	11h30	12h00
2 <sup>nde</sup> 8	13h30	14h00
2 <sup>nde</sup> 9	14h00	14h30
2 <sup>nde</sup> 10	14h30	15h00
2 <sup>nde</sup> 11	15h00	15h30
2 <sup>nde</sup> 12	15h30	16h00

Attention : Vous ne pourrez pas vous réinscrire si vous n'êtes pas en règle avec le C.D.I. (avoir rendu tous les documents empruntés ainsi que les manuels scolaires).

**La procédure de réinscription est obligatoire pour tout élève qui envisage de poursuivre sa scolarité au lycée. En aucun cas il ne sera automatiquement réinscrit.**